

Commune de
SCHERLENHEIM



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 12 décembre 2017
Séance du 19 décembre 2017

Sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Maire
Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER
Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 9

Présents : Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Éric LAUGEL,
Monique DEBUS, Cyrille HAUSSER, Alain LAUGEL, Olivier LAUGEL, Guy LUTZ,
Christine RUSSOTTO
Absente excusée : Barbara NUSS

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du Procès-verbal du 06 novembre 2017
- 3) Amortissement comptes d'immobilisations
- 4) Décision modificative n° 4- Amortissement 2017
- 5) Mise en location des parcelles communales restituées
- 6) Divers

Le procès-verbal du 06 novembre 2017 est approuvé à l'**unanimité**

1/ 7.2 Fiscalité Amortissement comptes d'immobilisations

DCM 20170401

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales énumère à l'article L.2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 204 (subventions d'équipement versées), doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir le compte 2041582 sur une durée de 15 (quinze) ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'amortir le compte 2041582 sur 15 (quinze) ans
- **DECIDE** d'amortir le montant de 2 924€ pour l'année 2017

Adopté à l'unanimité

2/ 7.1 Décision budgétaire Décision modificative 4 – Amortissement 2017

DCM 20170402

VU la délibération 20170402 validant l'amortissement des subventions d'équipement pour 2 924 € en 2017.

VU les dépenses de fonctionnement en 2017 ;

VU les recettes d'investissement en 2017 ;

VU les crédits inscrits au Budget Principal 2017 et le vote par chapitre ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'effectuer les opérations comptables pour honorer l'amortissement 2017:

Dépenses de fonctionnement

Article 6811 Dotations aux amortissements + 2 924 €

Article 023 Virement à la section d'investissement - 2 924 €

Recettes d'investissement

Article 021 Virement de la section de fonctionnement - 2 924 €

Article 28041582 Amortissement autres groupements
Bâtiments et installations + 2 924 €

Adopté à l'unanimité

3/ 3.3 Locations Bail rural- Mise en location parcelles restituées

DCM 20170403

VU la délibération 20170307 du 06 novembre 2017 acceptant la demande de résiliation de bail rural ;

VU la délibération 20170308 du 06 novembre 2017 validant la remise en location des parcelles restituées ;

VU la délibération 20170309 du 06 novembre 2017 fixant le montant du fermage des parcelles restituées ;

VU l'appel à candidature du 07 novembre 2017 et le délai de restitution des candidatures fixé au 15 décembre 2017 ;

VU la réception de trois candidatures respectant les conditions de mise en location

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir les candidatures de Messieurs :

- Jean-Baptiste STAATH de MELSHIM
- Olivier FISCHER de WILWISHEIM
- Julien JACOB de WICKERSHEIM

➤ **VALIDE** les baux à compter 1^{er} janvier 2018 pour 9 ans soit jusqu'au 1^{er} janvier 2027 comme suit :

- **Monsieur Jean-Baptiste STAATH de MELSHEIM**

- Commune de Scherlenheim

| Parcelle Lieudit | Surface en ares |
|---------------------|--------------------|
| 12/88 | |
| MITTELABWAND | 72,70 |
| TOTAL | 72.70 |

- Commune de Hochfelden

| Parcelle Lieudit | Surface en ares |
|---------------------|--------------------|
| 59/1 | |
| DITTENHOLZ | 40,40 |
| TOTAL | 40,40 |

- **Monsieur Olivier FISCHER de WILWISHEIM**

- Commune de Scherlenheim

| Parcelle Lieudit | Surface en ares |
|---------------------|--------------------|
| 11/149 | |
| ALLMEND | 108,88 |
| 11/149 | |
| ALLMEND | 28,00 |
| 11/148 | |
| ALLMEND | 67,27 |
| TOTAL | 204.15 |

- **Monsieur Julien JACOB de WICKERSHEIM**

- Commune de Scherlenheim

| Parcelle Lieudit | Surface en ares |
|---------------------|--------------------|
| 11/105 | |
| HAEGEN | 50,00 |
| 11/223 | |
| LENTZENSTEIN | 30,16 |
| TOTAL | 80.16 |

- **DECIDE** d'appliquer chaque année et automatiquement à ces baux la variation annuelle des prix décidée par arrêté Préfectoral.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune les baux à ferme

Adopté à l'unanimité
